



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01/06/2015	N° de révision : 11	Remplace la fiche du : 11/04/2014
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

 NOM DU PRODUIT : **ECLAT**

ref. : RI-01/RI-024

H315 / Provoque une irritation cutanée.  
 H336 / Peut provoquer somnolence et vertiges.  
 H412 / Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseil(s) de prudence** : P102 / Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 / Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 / Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 / Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 / Éviter de respirer les aérosols.  
 P271 / Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P410+412 / Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH  
 Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 3. Composition / informations sur les composants ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Produit considéré comme dangereux, contient des composants dangereux.

Dénomination de la substance	Numéro CAS / Numéro EINECS / Index CE	Symboles	Phrases R
N.A. = NON APPLICABLE - N.E. = NON ETABLI			
Ester phosphorique glycoether	---/---/---	GHS07	H315
	Reach : polymère		
Solvant hydrocarboné (aliphatique)	64742-49-0 / 921-024-6 / ---	GHS02-07-08-09	H225-304-315-336-411
	Reach : 01-2119475514-35		
Isoparaffine	64741-65-7 / 918-167-1 / 649-275-00-4	GHS02-08	H226-304-413 EUH066
	Reach : 01-2119472146-39 01-2119456810-40		
Parfum	Sans numéro CAS : préparation	GHS07-09	H315-317-319-411
Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0	GHS02-04	H220
	Reach : 01-2119474691-32		
Propane	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5	GHS02-04	H220
	Reach : 01-2119486944-21		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 01/06/2015	N° de révision : 11	Remplace la fiche du : 11/04/2014
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

**NOM DU PRODUIT : ECLAT**

ref. : RI-01/RI-024

**4. Premiers secours**

Mode d'exposition dominant : Inhalation des vapeurs.

**4.1 Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ... Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion**

Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

**4.2 Principaux symptômes et effets**

- En cas d'inhalation** : Toux.
- En cas de contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- En cas de contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rougeurs. Douleur.
- En cas d'ingestion** : Ingestion peu probable. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Extrêmement inflammable  
Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**5.1 Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

**Moyens d'extinction appropriés :**

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.2 Dangers particuliers**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01/06/2015	N° de révision : 11	Remplace la fiche du : 11/04/2014
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

**NOM DU PRODUIT :** ECLAT

*ref. :* RI-01/RI-024

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

*Pour les non-secouristes :*

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas fumer.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

*Pour les secouristes :*

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 7. Manipulation et stockage ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

Ne pas fumer.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter l'inhalation des vapeurs.







**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 01/06/2015	N° de révision : 11	Remplace la fiche du : 11/04/2014
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

**NOM DU PRODUIT : ECLAT**

ref. : RI-01/RI-024

Autres données

néfastes à long terme.  
H413 / Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
EUH066 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
: Aucun(e).

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement 1907/2006/CEE et ses amendements de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

**Fin du document**